



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 25-2021 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale de secteur relativement à la réalisation d'une clôture en arrière-lot des immeubles de la rue Francine adossés à l'autoroute 640.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la Municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce sixième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-et-un.


Stéphane Giguère
Directeur général